

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
remplaçant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté
française du 24 mars 2004 portant désignation des membres et des
secrétaires des Commissions consultatives de l'enseignement
spécialisé**

A.Gt 08-10-2009

M.B. 02-12-2009

Modifications :

A.Gt 23-12-2010 (M.B. 14-02-11)

A.Gt 26-05-11 (M.B. 22-06-11)

A.M. 12-03-12 (M.B. 11-05-12)

A.M. 12-04-12 (M.B. 25-06-12)

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 3 mars 2004 organisant l'enseignement spécialisé et notamment l'article 124;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 2 juin 2004 définissant les modalités de fonctionnement des Commissions consultatives de l'enseignement spécialisé;

Considérant que les membres désignés remplissent les conditions prévues à l'article 124 du décret précité;

Sur la proposition de la Ministre de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale;

Après délibération,

Arrête :

Modifié par A.Gt 23-12-10 ; A.M. 12-03-12

Article 1^{er}. - Sont nommés au sein de la Commission consultative de l'enseignement spécialisé pour la zone de Luxembourg :

1° En tant que Présidente : Mme Lorent - Inspectrice.

2° En tant que suppléante à la Présidence : Mme Vets - Inspectrice.

3° En tant que membres effectifs :

- M. Bertrand, directeur d'un établissement d'enseignement spécialisé
- M. Hubert, directeur d'un établissement d'enseignement spécialisé
- Mme Postal, directrice d'un établissement d'enseignement spécialisé
- Mme Sancinito, conseillère psycho-pédagogique d'un centre P.M.S.
- M. Fiévet, directeur d'un établissement d'enseignement spécialisé
- M. Leyder, directeur d'un établissement d'enseignement spécialisé
- Mme Noizet, directrice d'un centre P.M.S., d'Arlon
- *M. Lespagnard*, directeur d'un établissement d'enseignement spécialisé [*remplacé par A.Gt 12/03/12*]
- Mme Kolp, inspectrice

4° En tant que membres suppléants :

- M. *Fourny*, directeur d'un établissement d'enseignement spécialisé [*remplacé par A.Gt 12/03/12*]
- M. Otjacques, chef d'atelier d'un établissement d'enseignement spécialisé
- Mme Thiry, directrice d'un établissement d'enseignement spécialisé
- M. Martin, conseiller psycho-pédagogique d'un centre P.M.S.
- M. Willeme, directeur d'un établissement d'enseignement spécialisé
- Mme Evrard, directrice d'un établissement d'enseignement spécialisé



- Mme Hucorne, directrice d'un centre P.M.S.
- M. Menon, directeur d'un établissement d'enseignement spécialisé spécialisé [remplacé par A.Gt 12/03/12]
- M. Gras, inspecteur

Modifié par A.Gt 23-12-10 ; A.M. 12-03-12 ; A.M. 12-04-12

Article 2. - Sont nommés au sein de la Commission consultative de l'enseignement spécialisé pour la zone de Bruxelles :

1° En tant que Présidente : Mme Reubrecht – Inspectrice

2° En tant que suppléante à la Présidence : Mme Vandecasteele – Inspectrice

3° En tant que membres effectifs :

- M. Van Enst, directeur d'un centre P.M.S.
- Mme Moreno, directrice d'un établissement d'enseignement spécialisé [remplacé par A.M. 12-04-12]
- M. Dorchain, directeur d'un établissement d'enseignement spécialisé
- Mme Wautelet, directrice d'un établissement d'enseignement spécialisé
- Mme Kagan, directrice d'un centre P.M.S.
- Mme Desmedt, directrice d'un centre P.M.S. spécialisé [remplacé par A.Gt 12/03/12]
- Mme Dengis, directrice d'un établissement d'enseignement spécialisé
- M. Caron, directeur d'un établissement d'enseignement spécialisé
- M. Degroot, inspecteur

4° En tant que membres suppléants :

- Mme Van Enis, directrice d'un centre P.M.S. spécialisé [remplacé par A.Gt 12/03/12]
- M. Lengelé, directeur d'un établissement d'enseignement spécialisé
- M. Beyaert, directeur d'un établissement d'enseignement spécialisé
- Mme Rul, directrice d'un établissement d'enseignement spécialisé
- Mme Clajot, directrice d'un centre P.M.S.
- M. Posset, directeur d'un centre P.M.S. spécialisé [remplacé par A.Gt 12/03/12]
- Mme Herbay, directrice d'un établissement d'enseignement spécialisé
- Mme Houtmans, directrice honoraire,
- M. Lorquet, inspecteur

Modifié par A.Gt 23-12-10 ; A.Gt 26-05-11 ; A.M. 12-03-12

Article 3. - Sont nommés au sein de la Commission consultative de l'enseignement spécialisé pour la zone de Charleroi Hainaut-Sud :

1° En tant que Président : M. Rorive – Inspecteur

2° En tant que suppléant à la Présidence : M. Gerard- Inspecteur

3° En tant que membres effectifs :

- M. Tahon, directeur d'un centre P.M.S.
- M. Quittelier, directeur d'un établissement d'enseignement spécialisé
- M. Sartieaux, directeur d'un établissement d'enseignement spécialisé
- M. Renoir, directeur d'un établissement d'enseignement spécialisé
- Mme Tondu-Lange, directrice d'un établissement d'enseignement spécialisé
- M. Mesdagh, directeur d'un établissement d'enseignement spécialisé
- Mme Delporte, directrice d'un centre P.M.S.
- M. Dumont, directeur d'un établissement d'enseignement spécialisé
- Mme Dewart, inspectrice,

4° En tant que membres suppléants :

- Mme Amant, directrice d'un centre P.M.S.



- Mme Dewitte, directrice d'un établissement d'enseignement spécialisé
- M. Stalon, directeur d'un établissement d'enseignement spécialisé
- M. *Houyoux, chargé de mission* spécialisé [remplacé par A.Gt 12/03/12]
- M. Moreau, directeur d'un établissement d'enseignement spécialisé
- Mme Meo, directrice d'un centre P.M.S.
- Mme *Leclercq, professeure* d'un établissement d'enseignement spécialisé [remplacé par A.Gt 12/03/12]
- M. Demol, directeur d'un établissement d'enseignement spécialisé
- M. Degallaix, inspecteur

Modifié par A.Gt 23-12-10 ; A.M. 12-03-12

Article 4. - Sont nommés au sein de la Commission consultative de l'enseignement spécialisé pour la zone de Namur :

- 1° En tant que Président : M. Merkelbach - Inspecteur
- 2° En tant que suppléant à la Présidence : M. Fenaille - Inspecteur
- 3° En tant que membres effectifs :
 - Mme *Deleuze, directrice* d'un centre P.M.S. spécialisé [remplacé par A.Gt 12/03/12]
 - Mme Cavrenne, directrice d'un établissement d'enseignement spécialisé
 - M. Gendebien, directeur d'un établissement d'enseignement spécialisé
 - M. Angenot, directeur d'un établissement d'enseignement spécialisé
 - M. Moreau, directeur d'un établissement d'enseignement spécialisé
 - Mme Bogaerts, directrice d'un établissement d'enseignement spécialisé
 - Mme Huon, directrice d'un centre P.M.S.
 - M. Lambert, directeur honoraire de l'enseignement spécialisé
 - M. Doneux, inspecteur
- 4° En tant que membres suppléants :
 - Mme *Cocheteux, directrice* d'un centre P.M.S. spécialisé [remplacé par A.Gt 12/03/12]
 - Mme Postal, directrice d'un établissement d'enseignement spécialisé
 - M. Hermie, directeur d'un établissement d'enseignement spécialisé
 - M. Cuvellier, directeur d'un établissement d'enseignement spécialisé
 - Mme Body, directrice d'un établissement d'enseignement spécialisé
 - Mme Dumont, directrice d'un établissement d'enseignement spécialisé
 - Mme Dupire, infirmière en enseignement spécialisé
 - M. Piérard, directeur d'un établissement d'enseignement spécialisé
 - M. Rouyr, inspecteur

Modifié par A.Gt 23-12-10 ; A.Gt 26-05-11 ; A.M. 12-03-12

Article 5. - Sont nommés au sein de la Commission consultative de l'enseignement spécialisé pour la zone de Huy-Waremme :

- 1° En tant que Président : M. Fenaille – Inspecteur
- 2° En tant que suppléant à la Présidence : M. Merkelbach – Inspecteur
- 3° En tant que membres effectifs :
 - Mme *Steimes, directrice* d'un centre P.M.S. spécialisé [remplacé par A.Gt 12/03/12]
 - Mme Bodart, directrice d'un établissement d'enseignement spécialisé
 - M. Angenot, directeur d'un établissement d'enseignement spécialisé
 - Mme Lafosse, enseignante dans un établissement d'enseignement spécialisé
 - Mme Praillet, directrice d'un établissement d'enseignement spécialisé
 - M. Corbaye, directeur d'un établissement d'enseignement spécialisé
 - Mme *Lemineur, directrice* d'un centre P.M.S. spécialisé [remplacé par A.Gt 12/03/12]
 - Mme Arnols, directrice d'un établissement d'enseignement spécialisé
 - M. Crochet, inspecteur
- 4° En tant que membres suppléants :



- Mme *De Pauw*, directrice d'un centre P.M.S. spécialisé [remplacé par A.Gt 12/03/12]
- M. *Libois*, directeur d'un établissement d'enseignement spécialisé spécialisé [remplacé par A.Gt 12/03/12]
- Mme *Lecocq*, directrice d'un établissement d'enseignement spécialisé
- M. *Coster*, directeur d'un établissement d'enseignement spécialisé
- M. *Waucquiez*, directeur d'un établissement d'enseignement spécialisé
- Mme *Jeangette*, directrice d'un établissement d'enseignement spécialisé
- Mme *Boileau*, directrice d'un centre P.M.S. spécialisé [remplacé par A.Gt 12/03/12]
- M. *Féry*, directeur d'un établissement d'enseignement spécialisé
- Mme *Dispy*, inspectrice

Modifié par A.Gt 23-12-10 ; A.M. 12-03-12 ; A.M. 12-04-12

Article 6. - Sont nommés au sein de la Commission consultative de l'enseignement spécialisé pour la zone de Liège :

1° En tant que Président : M. Gaspar – Inspecteur

2° En tant que suppléant à la Présidence : M. Bouchez – Inspecteur

3° En tant que membres effectifs :

- M *Hagelstein*, directeur d'un établissement d'enseignement spécialisé
- M. *Pâques*, directeur d'un établissement d'enseignement spécialisé
- Mme *Petitjean*, directrice d'un établissement d'enseignement spécialisé
- M. *Mignot*, directeur d'un centre P.M.S.
- M. *François*, chargé de mission
- Mme *De Gottal*, directrice d'un établissement d'enseignement spécialisé
- Mme *Gaspard*, directrice d'un centre P.M.S.S. spécialisé [remplacé par A.Gt 12/03/12]
- Mme *Robins*, directrice d'un établissement d'enseignement spécialisé
- Mme *Fauviaux*, inspectrice

4° En tant que membres suppléants :

- M. *Bouillon*, directeur d'un centre P.M.S. [remplacé par A.M. 12-04-12]
- M. *Lopresti*, directeur d'un établissement d'enseignement spécialisé spécialisé [remplacé par A.Gt 12/03/12]
- M. *Matina*, directeur d'un établissement d'enseignement spécialisé
- Mme *Grégoire*, directrice d'un établissement d'enseignement spécialisé [remplacé par A.M. 12-04-12]
- M. *Lemoine*, directeur d'un établissement d'enseignement spécialisé
- Mme *Burnotte*, directrice d'un établissement d'enseignement spécialisé
- Mme *Poncelet*, directrice d'un centre P.M.S. spécialisé [remplacé par A.Gt 12/03/12]
- Mme *Krakovski*, directrice Centre spécialisé
- M. *Cornia*, inspecteur

Modifié par A.Gt 23-12-10 ; A.M. 12-03-12

Article 7. - Sont nommés au sein de la Commission consultative de l'enseignement spécialisé pour la zone de Mons Centre :

1° En tant que Présidente : Mme Vandecasteele – Inspectrice

2° En tant que suppléant à la Présidence : M. Bouchez – Inspecteur

3° En tant que membres effectifs :

- Mme *Dubois*, directrice d'un établissement d'enseignement spécialisé
- M. *Couvreur*, directeur d'un établissement d'enseignement spécialisé
- M. *Pigeon*, directeur d'un établissement d'enseignement spécialisé spécialisé [remplacé par A.Gt 12/03/12]

- Mme *Stevanoni*, directrice d'un centre P.M.S. spécialisé [remplacé par A.Gt 12/03/12]
- Mme *Spitalieri*, directrice d'un établissement d'enseignement spécialisé
- M. *Segard*, directeur d'un centre P.M.S.S.
- Mme *Cambier*, directrice d'un établissement d'enseignement spécialisé
- M. *Houyoux*, chargé de missions,
- Mme *Capacchi*, inspectrice

4° En tant que membres suppléants :

- M. *Goossens*, directeur d'un établissement d'enseignement spécialisé spécialisé [remplacé par A.Gt 12/03/12]
- M. *Minne*, directeur d'un établissement d'enseignement spécialisé
- Mme *Bossu*, directrice d'un établissement d'enseignement spécialisé spécialisé [remplacé par A.Gt 12/03/12]
- Mme *Mimmo*, directrice d'un centre P.M.S.
- M. *Destrait*, directeur d'un établissement d'enseignement spécialisé
- Mme *Dicart*, directrice d'un centre P.M.S.
- Mme *Hansenne*, directrice d'un établissement d'enseignement spécialisé
- Mme *Degrève*, éducatrice économe
- M. *Tilkens*, inspecteur

Modifié par A.Gt 23-12-10 ; A.M. 12-03-12

Article 8. - Sont nommés au sein de la Commission consultative de l'enseignement spécialisé pour la zone du Brabant wallon :

1° En tant que Présidente : Mme *Vets* – Inspectrice

2° En tant que suppléant à la Présidence : M. *De Vreese*, Inspecteur

3° En tant que membres effectifs :

- M. *Cosyn*, directeur d'un établissement d'enseignement spécialisé
- M. *Lieutenant*, directeur d'un établissement d'enseignement spécialisé
- M. *Watterman*, directeur d'un établissement d'enseignement spécialisé
- M. *Stalon*, directeur d'un établissement d'enseignement spécialisé
- Mme *Vanspauwen*, directrice d'un établissement d'enseignement spécialisé [remplacé par A.Gt 12/03/12]
- Mme *Simon*, chargée de mission pour l'enseignement spécialisé
- Mme *Culot*, directrice d'un établissement d'enseignement spécialisé,
- Mme *Lambert*, directrice d'un établissement d'enseignement spécialisé
- M. *Pierman*, inspecteur

4° En tant que membres suppléants :

- Mme *Raucent*, directrice d'un centre P.M.S
- M. *Demay*, professeur dans un établissement d'enseignement spécialisé
- Mme *Barbier*, directrice d'un établissement d'enseignement spécialisé
- M. *De Coster*, directeur d'un établissement d'enseignement spécialisé
- Mme *Van der Haert*, directrice d'un établissement d'enseignement spécialisé [remplacé par A.Gt 12/03/12]
- M. *Devos*, directeur d'un établissement d'enseignement spécialisé
- M. *Vaessen*, directeur d'un centre P.M.S.
- Mme *Bada*, directrice spécialisé [remplacé par A.Gt 12/03/12]
- M. *Mollaert*, inspecteur

Modifié par A.Gt 23-12-10

Article 9. - Sont nommés au sein de la Commission consultative de l'enseignement spécialisé pour la zone du Hainaut occidental :

1° En tant que Président : M. *De Vreese*, Inspecteur



2° En tant que suppléante à la Présidence : Mme Lorent - Inspectrice

3° En tant que membres effectifs :

- M. Couvreur, directeur d'un établissement d'enseignement spécialisé
- M. Rosvelds, directeur d'un établissement d'enseignement spécialisé
- Mme Dubois, directrice d'un établissement d'enseignement spécialisé
- Mme Couplet, directrice d'un centre P.M.S.
- Mme Bausier, directrice d'un établissement d'enseignement spécialisé
- Mme Juvenois, directrice d'un établissement d'enseignement spécialisé
- M. Mahieu, directeur d'un centre P.M.S.
- Mme Trusgnach, directrice d'un établissement d'enseignement spécialisé
- M. Grillet, inspecteur

4° En tant que membres suppléants :

- M. Deschodt, directeur d'un établissement d'enseignement spécialisé
- M. Espeel, directeur d'un établissement d'enseignement spécialisé
- M. Dumont, directeur d'un établissement d'enseignement spécialisé
- M. Uystpruyst, directeur d'un centre P.M.S.
- M. Destrait, directeur d'un établissement d'enseignement spécialisé
- M. Delfosse, directeur d'un établissement d'enseignement spécialisé
- Mme Valcke, directrice d'un établissement d'enseignement spécialisé
- M. Coelaert, directeur, d'un établissement d'enseignement spécialisé
- M. Deltour, inspecteur

Modifié par A.Gt 23-12-10 ; A.Gt 26-05-11 ; A.M. 12-03-12

Article 10. - Sont nommés au sein de la Commission consultative de l'enseignement spécial pour la zone de Verviers :

1° En tant que Président : M. Bertrang, Inspecteur

2° En tant que suppléant à la Présidence : M. Gerard – Inspecteur

3° En tant que membres effectifs :

- Mme Moureau, directrice d'un établissement d'enseignement spécialisé
- Mme Remacle, directrice d'un établissement d'enseignement spécialisé
- Mme Delvoye, directrice d'un centre P.M.S.
- M. Matina, directeur d'un établissement d'enseignement spécialisé
- Mme Robin, directrice d'un établissement d'enseignement spécialisé
- M. Costa, directeur d'un home d'accueil spécialisé [remplacé par A.Gt 12/03/12]
- Mme Scanga, directrice d'un centre P.M.S.S. spécialisé [remplacé par A.Gt 12/03/12]
- M. Renzonnet, directeur d'un établissement d'enseignement spécialisé
- Mme Wilkin, inspectrice

4° En tant que membres suppléants :

- M. Lambiet, directeur d'un établissement d'enseignement spécialisé
- Mme Lincé, directrice d'un établissement d'enseignement spécialisé
- M. Pâques, directeur d'un établissement d'enseignement spécialisé
- Mme Thomas, directrice d'un centre P.M.S.
- M. Van Grunderbeek, directeur d'un établissement d'enseignement spécialisé
- M. Thielens, directeur d'un établissement d'enseignement spécialisé [remplacé par A.Gt 12/03/12]
- Mme Dawir, directrice d'un centre P.M.S. spécialisé [remplacé par A.Gt 12/03/12]
- M. Schutten, directeur honoraire
- Mme Frédéricq, inspectrice

Article 11. - Les membres sont nommés pour une période de quatre ans. Leur mandat est renouvelable.



Article 12. - L'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 24 mars 2004 portant désignation des membres et des secrétaires des Commissions consultatives de l'enseignement spécialisé est abrogé.

Article 13. - Le présent arrêté entre en vigueur le 1^{er} septembre 2009.

Article 14. - Le Ministre ayant l'Enseignement spécialisé dans ses attributions est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 8 octobre 2009.

Par le Gouvernement de la Communauté française :

La Ministre chargée de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale,

Mme M.-D. SIMONET